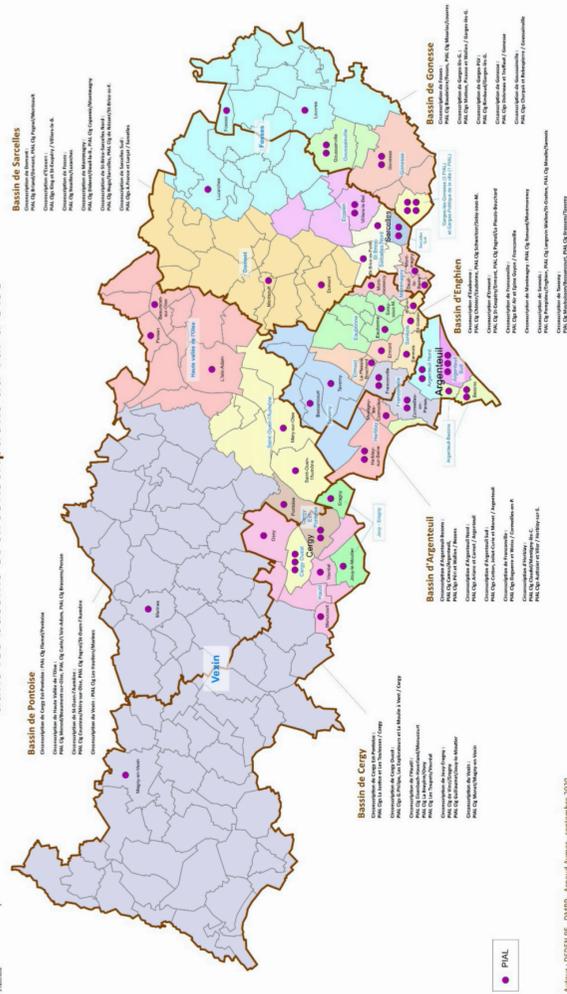


**Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL)
dans les bassins et circonscriptions du Val-d'Oise**



Membre IRESEN des Bassins de l'Académie de Versailles - septembre 2020
Centre réalisé avec Cartes & Données.fr - © Antipaque

FORMATIONS

Pour les AESH :
Formation modulaire d'adaptation à l'emploi et de développement des compétences.

Pour les enseignants en formation continue :
Adaptation des situations d'apprentissage aux besoins particuliers des élèves en situation de handicap.
Collaboration enseignant/AESH.

Pour les équipes éducatives :
Formation localisée.
Formation pluri-catégorielle.

Pour les Coordonnateurs de PIAL :
Formation spécifique au PIAL.

Pour les AESH référents :
Accompagnement à la prise de poste et analyse réflexive des pratiques.

Retrouver les ressources et les outils
du PIAL

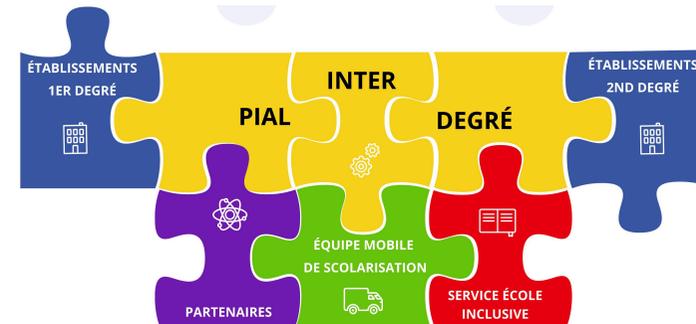
sur le **site de la circonscription
de Cergy ASH 1, rubrique PIAL 95 :**
<http://www.iен-cergy-ash.ac-versailles.fr/>

IEN :
Mail :
Chef d'établissement :
Mail :
Coordonnateur PIAL :
Mail :

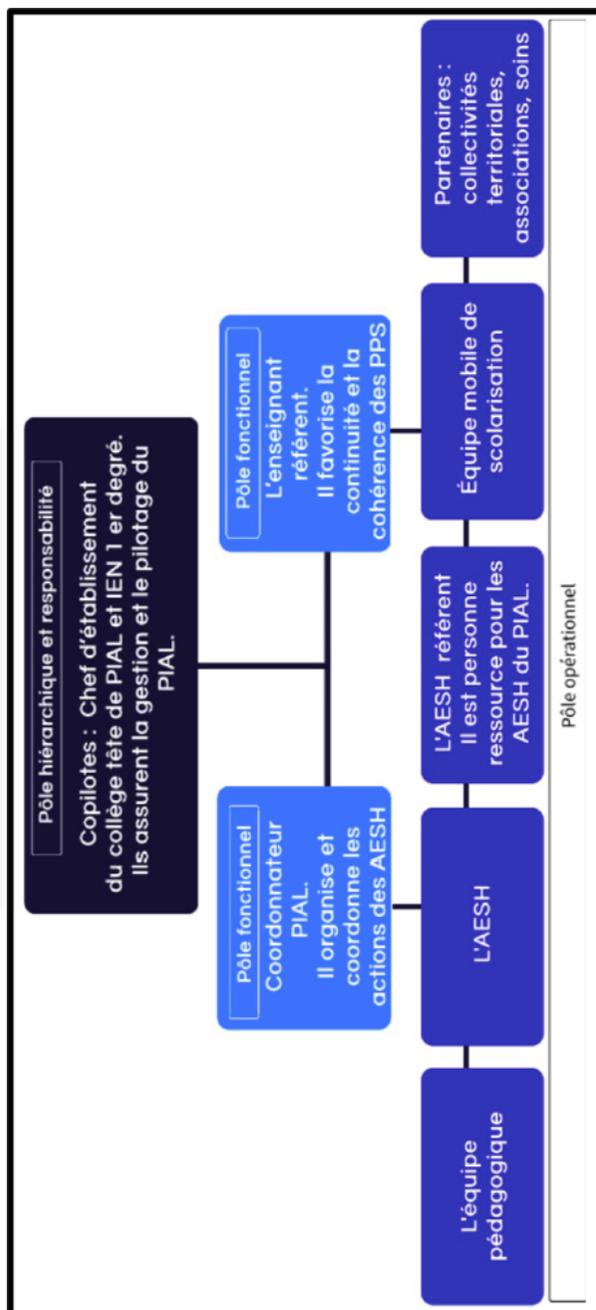
PIAL 95

**PÔLE
INCLUSIF
D'ACCOMPAGNEMENT
LOCALISÉ**

**UNE ORGANISATION
INSTITUTIONNELLE
TERRITORIALE ET PARTENARIALE**



UNE ARCHITECTURE



UNE PHILOSOPHIE

Le PIAL est la mise en synergie et l'optimisation de l'ensemble des ressources d'un territoire.

Cette synergie est au service d'un accompagnement de qualité des élèves en situation de handicap et des acteurs de la communauté éducative.

OBJECTIFS

- Favoriser une organisation pédagogique en pôle ;
- . Améliorer l'accessibilité pédagogique ;
- . Coordonner les moyens d'accompagnement humain ;
- . Faciliter la réactivité et la flexibilité des accompagnements au plus près des besoins des élèves.

Sur le Val d'Oise : 64 PIAL inter-degrés (écoles, collèges, lycées publics et privés).

UN PÉRIMÈTRE

Géographique :

Le PIAL est organisé sur un territoire qui comprend 1 ou 2 secteurs de collège.

Il regroupe des établissements d'une circonscription du 1er degré, des lycées et des établissements privés.

PIAL 95

**PÔLE INCLUSIF
D'ACCOMPAGNEMENT
LOCALISÉ**

Administratif :

Chaque PIAL est identifié par un collège tête de PIAL. Ce collège a pour prérogative le rattachement administratif des Aides Élèves en Situation de Handicap.